

Valorisation environnementale et patrimoniale

L'Agglomération Cannes Lérins accompagne l'île Saint-Honorat dans la rénovation du système d'assainissement des eaux

L'île Saint-Honorat s'appuie sur un système d'assainissement privé et désormais vétuste. La Congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception, propriétaire de l'île, a ainsi fait part de sa volonté de moderniser et d'adapter les installations aux enjeux environnementaux, à la hausse de fréquentation et à la contrainte insulaire. C'est pourquoi, elle a sollicité l'expertise de l'Agglomération Cannes Lérins en matière d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce programme. David Lisnard, président de l'Agglomération cannoise, a répondu favorablement en mettant à disposition des agents de l'intercommunalité pour coopérer avec la Congrégation via à un dispositif de mécénat de compétences.

« Protéger le patrimoine naturel, culturel et cultuel d'exception de l'île Saint-Honorat est une mission d'intérêt général. Pour accompagner la Congrégation dans la démarche de modernisation du système d'assainissement des eaux usées de l'île, nous avons fait le choix de recourir au mécénat de compétences. C'est une solution doublement vertueuse : pour notre Agglomération, c'est la possibilité d'agir sans alourdir la dépense publique et sans se substituer au privé. Pour la Congrégation, c'est bénéficier d'une expertise de haut niveau, indispensable pour la conduite d'un tel programme, qui plus est, dans le cadre de l'inscription du site au patrimoine mondial de l'Unesco ».

David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes Lérins

Moderniser le système d'assainissement pour protéger l'environnement

L'île Saint-Honorat bénéficie d'un réseau d'assainissement privé, ancien, non-collectif et qui, aujourd'hui, présente des dysfonctionnements. La Congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception a ainsi manifesté sa volonté de **moderniser** les installations existantes dans un objectif de **préservation environnementale** et de **valorisation du site patrimonial** exceptionnel.

Pour cela, elle a fait appel à l'Agglomération Cannes Lérins, reconnue pour son **expertise** en matière d'assainissement et pour son action constante en faveur de la protection de l'environnement.

Cependant, l'Agglomération ne peut pas intervenir directement du fait du caractère privé des installations. Par conséquent, elle recourt au **mécanisme de mécénat de compétences**¹ prévu par la loi (*article 209 de la loi du 21 février 2022 dite « 3DS »*), qui lui permet de mobiliser des agents à titre gracieux pour **accompagner** la Congrégation aussi bien sur l'**aspect technique qu'institutionnel** du projet. Cela se concrétise par la co-construction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre, la recherche de financements et l'interaction avec les services de l'Etat.

Au-delà des enjeux techniques, la rénovation du système d'assainissement constitue un enjeu essentiel de **préservation du milieu marin et de qualité environnementale** de l'île. Cette opération s'inscrit également dans une dynamique plus large de **valorisation de l'archipel de Lérins**, notamment dans le cadre de la candidature de l'île Saint-Honorat au **patrimoine mondial de l'UNESCO** engagée depuis 2016 par David Lisnard et soutenue activement par la Congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception.

L'objectif est ainsi de **lancer les travaux en 2027**.

¹ Le mécénat de compétences permet à une collectivité de mettre gratuitement à disposition son expertise au profit d'un projet d'intérêt général. Des agents publics interviennent, pour une durée limitée, afin d'apporter un appui technique, administratif ou stratégique au bénéficiaire. Encadré par la loi, ce dispositif ne donne lieu à aucune contrepartie financière : il s'agit d'un partage de savoir-faire pour accompagner des projets utiles au bassin de vie.